

## Noyades

Date de publication : 22 mai 2025

ÉDITION NATIONALE

## Bilan de la surveillance épidémiologique des noyades durant l'été 2024

Période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2024

Santé publique France, en collaboration avec le Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques (Snosan), met en œuvre, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, une surveillance épidémiologique des noyades en France (Hexagone et outre-mer). L'ensemble des noyades accidentelles prises en charge par une structure d'urgence ou suivies d'un décès sur le lieu de noyade est pris en compte.

Ce bulletin décrit les caractéristiques des victimes et certains éléments de circonstances de survenue de ces noyades enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2024. Ces résultats permettront d'améliorer le pilotage des actions de prévention et de réglementation.

### Points clés

- Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2024, 1 244 noyades ont eu lieu en France dont 350 suivies de décès (soit une proportion de noyades suivies de décès de 28 %). Ces chiffres sont stables en comparaison de ceux de 2023 pour la même période<sup>1</sup>.
- Sur la seule période du 16 juillet au 15 août 2024, 576 noyades ont été recensées soit une augmentation de 41 % par rapport à la même période en 2023, en lien probable avec les périodes de fortes chaleurs qui se sont succédées, rendant ainsi les conditions de baignade très favorables. Pour ces deux quinzaines, on dénombre 146 noyades suivies de décès en 2024 contre 109 en 2023 (+34 %).
- Durant la période estivale 2024, 56 % des noyades ont concerné les adultes, 29 % les moins de 6 ans, et 15 % les 6-17 ans. La proportion de noyades suivies de décès est plus importante chez les adultes (45 % vs 7 % chez les mineurs ; 9 noyades suivies de décès sur 10 concernent les adultes. Les décès par noyade en cours d'eau/plan d'eau ont représenté la moitié des décès par noyade quel que soit l'âge ; pour les autres lieux, les décès par noyade ont davantage eu lieu en piscine privée en ce qui concerne les mineurs et en mer en ce qui concerne les adultes.
- Comme les années précédentes, les nombres de noyades et de décès restent élevés en été. Les noyades concernent tous les âges et tous les lieux. Ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre la prévention sur le risque de noyades à tous les âges, particulièrement pendant les périodes de fortes chaleurs et tant que les conditions de baignade restent favorables.

1. Des tests du Chi<sup>2</sup> ont été réalisés pour toutes les comparaisons entre les données 2023 et 2024, les évolutions sont considérées comme statistiquement significatives au seuil de 5 %, pas d'évolution sinon.

## Résultats généraux et comparaison des données temporelles entre 2023 et 2024

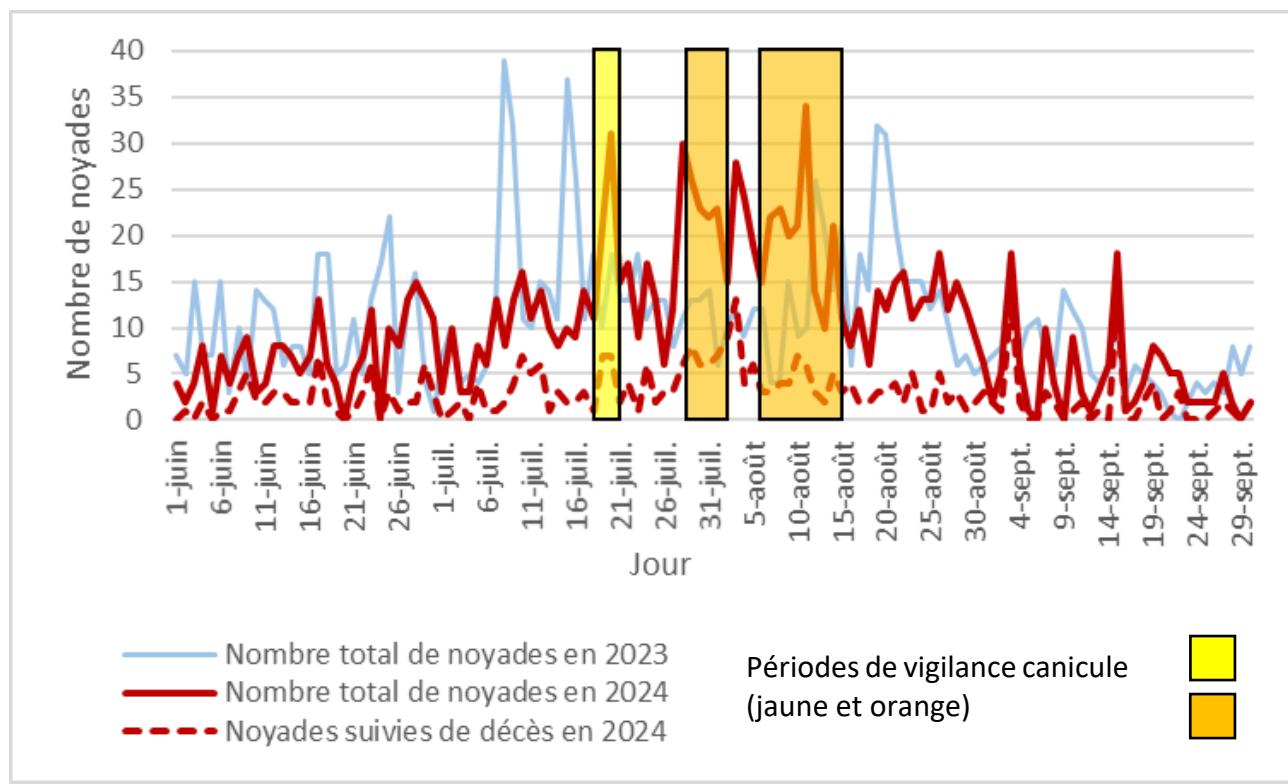
Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2024, 1 244 noyades ont été recensées en France (Hexagone et outre-mer). Elles ont été suivies de 350 décès (28 %). Le nombre total de noyades et le nombre de noyades suivies de décès recensés sur l'ensemble de la période de surveillance en 2024 sont restés stables par rapport à la même période en 2023. De même, la proportion de noyades suivies de décès (nombre de décès rapporté au nombre total de noyades) a été stable entre les deux années (27 % en 2023 et 28 % en 2024).

Depuis le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 septembre 2024, le nombre quotidien de noyades a varié selon les périodes de vacances, les jours de la semaine et les épisodes de fortes chaleurs (Figure 1). Il est globalement plus important les jours de fortes chaleurs, les week-ends et pendant les vacances.

Météo France a indiqué qu'à l'échelle de la France et de la saison estivale, la température moyenne a été supérieure à la normale de 0,7 °C (moyenne de référence 1991-2020) plaçant l'été 2024 au huitième rang des étés les plus chauds depuis 1900 mais loin derrière les étés 2003 (+2,7 °C) et 2022 (+2,3 °C).

Après un mois de juin et une première quinzaine de juillet avec une forte pluviométrie sur une large partie du territoire, les conditions climatiques sont redevenues globalement favorables à la baignade à partir de mi-juillet surtout dans la moitié sud du pays. La température a ainsi dépassé localement les 40 °C le 20 juillet pour la première fois de l'année en France (Météo-France a ainsi placé plusieurs départements en vigilance jaune canicule du 18 au 21 juillet 2024). Deux vagues de chaleur se sont ensuite succédées du 29 juillet au 2 août puis du 6 au 15 août. Ces deux vagues ont concerné l'ensemble du territoire mais la première a été particulièrement intense sur la moitié sud et la seconde sur la moitié est. À partir de mi-août jusqu'à fin septembre, de nombreux passages orageux localement violents ont traversé le pays provoquant une chute des températures.

**Figure 1. Nombre total de noyades en 2023 et 2024 et noyades suivies de décès en 2024 par jour (N=2 580\*), France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, Santé publique France et Snosan**



\* Le nombre de 2 580 correspond au nombre total de noyades entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre pour les années 2023 et 2024.

En comparaison, si globalement l'été 2023 se situait au 4<sup>e</sup> rang des étés les plus chauds depuis 1900 selon Météo-France, avec une température moyenne supérieure à la normale de 1,4 °C, il a été très contrasté entre le nord et le sud selon les périodes. Des épisodes orageux et pluvieux locaux avaient touché la quasi-totalité du territoire tout au long de l'été, rendant ainsi parfois difficiles les conditions de baignade. Les pics de noyades qui avaient été constatés les 8 au 9 juillet et les 15-16 juillet correspondaient respectivement au premier et deuxième week-end de vacances où les conditions climatiques avaient été globalement favorables à la baignade sur l'ensemble du territoire, avec notamment une période de vigilance orange canicule du 8 au 24 juillet dans le pourtour méditerranéen et en Corse. De même, le pic constaté le week-end du 19-20 août correspondait à un épisode tardif de fortes chaleurs du 17 au 24 août.

La comparaison par mois et par quinzaine du nombre total de noyades entre 2023 et 2024 montre des évolutions contrastées qui pourraient s'expliquer principalement par les différences précédemment évoquées dans les conditions climatiques entre ces deux années (Tableau 1) :

- En juin, le nombre total de noyades est moins élevé (-29 %) en 2024 qu'en 2023, de façon plus marquée sur la première quinzaine (-40 %) que sur la seconde (-21 %) ;
- En juillet, il n'existe pas, sur l'ensemble du mois, de différence statistiquement significative entre 2023 et 2024. Cependant, lors de la première quinzaine de juillet, le nombre total de noyades est moins élevé (-38 %) entre ces deux années. C'est l'inverse lors de la seconde quinzaine de juillet avec une augmentation du nombre total de noyades (+24 %) ;
- En août, le nombre total de noyades est plus élevé en 2024 qu'en 2023 (+19 %) principalement en lien avec la première quinzaine du mois d'août (+62 %) ;
- En septembre, le nombre total de noyades est moins élevé en 2024 qu'en 2023 (-30 %).

Ainsi, pour la seconde quinzaine de juillet et la première d'août 2024, au moment où trois périodes de fortes chaleurs se sont succédé, 576 noyades ont été recensées soit une augmentation de 41 % par rapport à la même période en 2023.

Pour les noyades suivies de décès, les analyses par mois ou par quinzaine entre 2023 et 2024 ne font pas ressortir d'évolutions notables sauf pour la première quinzaine d'août avec une augmentation de 58 % (le nombre passant de 50 en 2023 à 79 en 2024) et plus globalement pour les deux quinzaines entre mi-juillet et mi-août, avec une augmentation de 34 % (le nombre passant de 109 en 2023 à 146 en 2024).

**Tableau 1. Évolution du nombre total des noyades entre 2023 et 2024 par période (N=2 580), France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, Santé publique France et Snosan**

Période	2023	2024	Évolution entre 2023 et 2024*
	N	N	
<b>Juin</b>	<b>290</b>	<b>205</b>	<b>Diminution (p&lt;0,01)</b>
<i>Du 1<sup>er</sup> au 15 juin</i>	134	81	<i>Diminution (p&lt;0,01)</i>
<i>Du 16 au 30 juin</i>	156	124	<i>Diminution (p=0,05)</i>
<b>Juillet</b>	<b>440</b>	<b>412</b>	<b>Pas d'évolution</b>
<i>Du 1<sup>er</sup> au 15 juillet</i>	217	136	<i>Diminution (p&lt;0,01)</i>
<i>Du 16 au 31 juillet</i>	223	276	<i>Augmentation (p=0,02)</i>
<b>Août</b>	<b>412</b>	<b>492</b>	<b>Augmentation (p=0,02)</b>
<i>Du 1<sup>er</sup> au 15 août</i>	185	300	<i>Augmentation (p&lt;0,01)</i>
<i>Du 16 au 31 août</i>	227	192	<i>Pas d'évolution</i>
<b>Septembre</b>	<b>194</b>	<b>135</b>	<b>Diminution (p&lt;0,01)</b>
<i>Du 1<sup>er</sup> au 15 septembre</i>	135	86	<i>Diminution (p&lt;0,01)</i>
<i>Du 16 au 30 septembre</i>	59	49	<i>Pas d'évolution</i>
<b>Total</b>	<b>1 336</b>	<b>1 244</b>	<b>Pas d'évolution</b>

\* Des tests du Chi<sup>2</sup> ont été réalisés pour toutes les comparaisons entre les données 2023 et 2024, les évolutions sont considérées comme statistiquement significatives au seuil de 5 %, pas d'évolution sinon.

## Description des noyades

### Noyades par âge en 2023 et 2024

Le nombre total de noyades et de noyades suivies de décès varie selon l'âge : en 2024, 29 % du total des noyades et 5 % des noyades suivies de décès ont concerné les moins de 6 ans (Tableau 2). Pour les adultes, ces chiffres étaient respectivement de 56 % et 90 %.

La proportion de noyades suivies de décès augmente avec l'âge : en 2024, cette proportion était de 5 % chez les moins de 6 ans, de 9 % chez les 6-17 ans (globalement 7 % chez les mineurs) et de 45 % chez les adultes. Ces ordres de grandeur étaient comparables en 2023.

**Tableau 2. Nombre total de noyades et de noyades suivies de décès par âge\* (N=2 580), France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre pour les années 2023 et 2024, Santé publique France et Snosan**

Classe d'âge	2023			2024		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
	N (%)	N (%)	%	N (%)	N (%)	%
0-5 ans	399 (30)	13 (4)	3	361 (29)	19 (5)	5
6-12 ans	109 (8)	9 (3)	8	103 (8)	8 (2)	8
13-17 ans	86 (6)	9 (3)	10	89 (7)	10 (3)	11
18 ans et plus	742 (56)	330 (90)	44	691 (56)	313 (90)	45
Total	1 336 (100)	361 (100)	27	1 244 (100)	350 (100)	28

\* Le détail par âge n'est pas disponible pour les décès des personnes majeures.

### Noyades par région et département en 2023 et 2024

Sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2024, le nombre total de noyades est globalement plus élevé dans les régions du sud et les régions côtières. Ainsi, on dénombre 287 noyades en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 178 en Nouvelle-Aquitaine, 164 en Occitanie et 114 en Auvergne-Rhône-Alpes (Tableau 3). Ces régions regroupent plus de la moitié du total des noyades (60 %) et des noyades suivies de décès (53 %). Elles sont parmi les plus touristiques de l'hexagone<sup>2</sup>, et outre leur façade maritime pour trois d'entre elles, elles concentrent la majorité des piscines privées familiales françaises<sup>3</sup> et un nombre important de cours d'eau et plans d'eau.

En 2024, six départements ont compté plus de 50 noyades durant la période estivale : le Var (87 noyades), les Bouches-du-Rhône (80), les Alpes-Maritimes (63), l'Hérault (56), la Gironde (52) et le Pas-de-Calais (52). Le département comptant le plus de noyades suivies de décès est le Pas-de-Calais (32 décès dont 25 concernant des personnes migrantes, voir focus page 8).

Entre 2023 et 2024, les comparaisons du nombre de noyades par région et par département devraient tenir compte des conditions climatiques locales à ces périodes et des mouvements de populations du fait de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris et dans les

<sup>2</sup> La Nouvelle-Aquitaine première région touristique de France durant la saison estivale 2023, Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 105 paru le 28 novembre 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7720697>

<sup>3</sup> Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). <https://www.propiscines.fr/la-fpp/espace-presse/dossiers-de-presse/#flipbook-plus-nombreuses-plus-petites-plus-equipees-plus-ecologiques-les-piscines-se-font-une-place-chez-tous-les-francais/7/>

régions ayant accueilli des épreuves (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

**Tableau 3. Nombre total de noyades et de noyades suivies de décès par région (N=2 580), France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre pour les années 2023 et 2024, Santé publique France et Snosan**

Région / Département	2023			2024		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>119</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>114</b>	<b>39</b>	<b>34</b>
Ain (01)	8	2	25	11	5	45
Allier (03)	5	0	0	7	2	29
Ardèche (07)	7	0	0	5	2	40
Cantal (15)	0	0	0	0	0	0
Drôme (26)	12	0	0	10	2	20
Isère (38)	20	3	15	13	4	31
Loire (42)	11	3	27	10	5	50
Haute-Loire (43)	2	0	0	0	0	0
Puy-de-Dôme (63)	3	1	33	5	2	40
Rhône (69)	23	8	35	29	8	28
Savoie (73)	13	6	46	9	1	11
Haute-Savoie (74)	15	3	20	15	8	53
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>46</b>	<b>21</b>	<b>46</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
Côte-d'Or (21)	5	3	60	2	1	50
Doubs (25)	10	6	60	5	1	20
Jura (39)	8	1	12	0	0	0
Nièvre (58)	3	2	67	1	1	100
Haute-Saône (70)	5	3	60	1	1	100
Saône-et-Loire (71)	8	3	37	6	2	33
Yonne (89)	3	2	67	4	1	25
Territoire-de-Belfort (90)	4	1	25	4	0	0
<b>Bretagne</b>	<b>73</b>	<b>47</b>	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>19</b>	<b>31</b>
Côtes d'Armor (22)	18	9	50	13	5	38
Finistère (29)	26	18	69	23	5	22
Ille-et-Vilaine (35)	9	6	67	10	3	30
Morbihan (56)	20	14	70	15	6	40
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>46</b>
Cher (18)	4	2	50	2	2	100
Eure-et-Loir (28)	2	1	50	0	0	0
Indre (36)	2	1	50	2	2	100
Indre-et-Loire (37)	8	2	25	8	3	37
Loir-et-Cher (41)	4	0	0	3	0	0
Loiret (45)	3	1	33	9	4	44
<b>Corse</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>17</b>
Corse-du-Sud (2A)	19	3	16	39	6	15
Haute-Corse (2B)	32	5	16	21	4	19

Région / Département	2023			2024		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
<b>Grand Est</b>	<b>47</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>44</b>	<b>8</b>	<b>18</b>
Ardennes (8)	2	1	50	3	0	0
Aube (10)	4	3	75	2	0	0
Marne (51)	5	1	20	3	1	33
Haute-Marne (52)	2	1	50	1	0	0
Meurthe-et-Moselle (54)	4	0	0	8	2	25
Meuse (55)	2	1	50	3	2	67
Moselle (57)	8	3	37	7	0	0
Bas-Rhin (67)	8	2	25	7	0	0
Haut-Rhin (68)	10	5	50	5	2	40
Vosges (88)	2	0	0	5	1	20
<b>Hauts-de-France</b>	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>48</b>	<b>88</b>	<b>48</b>	<b>55</b>
Aisne (02)	6	1	17	7	2	29
Nord (59)	13	5	38	18	5	28
Oise (60)	1	1	100	7	5	71
Pas-de-Calais (62)	25	15	60	52	32	62
Somme (80)	5	2	40	4	4	100
<b>Île-de-France</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>41</b>	<b>57</b>	<b>19</b>	<b>33</b>
Paris (75)	7	3	43	9	4	44
Seine-et-Marne (77)	14	4	29	16	6	37
Yvelines (78)	12	7	58	1	1	100
Essonne (91)	10	4	40	5	2	40
Hauts-de-Seine (92)	4	0	0	5	3	60
Seine-Saint-Denis (93)	4	2	50	6	2	33
Val-de-Marne (94)	6	4	67	9	0	0
Val-D'Oise (95)	9	3	33	6	1	17
<b>Normandie</b>	<b>49</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>35</b>
Calvados (14)	17	5	29	12	5	42
Eure (27)	2	0	0	5	3	60
Manche (50)	14	4	29	4	1	25
Orne (61)	3	0	0	0	0	0
Seine-Maritime (76)	13	4	31	13	3	23
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>210</b>	<b>45</b>	<b>21</b>	<b>178</b>	<b>51</b>	<b>29</b>
Charente (16)	9	4	44	6	1	17
Charente-Maritime (17)	41	6	15	26	9	35
Corrèze (19)	5	2	40	3	1	33
Creuse (23)	1	1	100	2	1	50
Dordogne (24)	7	5	71	4	3	75
Gironde (33)	70	11	16	52	8	15
Landes (40)	16	5	31	26	12	46
Lot-et-Garonne (47)	1	0	0	10	3	30
Pyrénées-Atlantiques (64)	45	5	11	36	5	14

Région / Département	2023			2024		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
Deux-Sèvres (79)	3	2	67	5	4	80
Vienne (86)	7	2	29	4	3	75
Haute-Vienne (87)	5	2	40	4	1	25
<b>Occitanie</b>	<b>212</b>	<b>38</b>	<b>18</b>	<b>164</b>	<b>34</b>	<b>21</b>
Ariège (09)	1	1	100	0	0	0
Aude (11)	24	3	12	19	3	16
Aveyron (12)	2	1	50	1	0	0
Gard (30)	19	1	5	14	3	21
Haute-Garonne (31)	14	2	14	23	7	30
Gers (32)	1	1	100	8	1	12
Hérault (34)	90	11	12	56	9	16
Lot (46)	3	2	67	3	3	100
Lozère (48)	1	0	0	0	0	0
Hautes-Pyrénées (65)	2	2	100	14	0	0
Pyrénées-Orientales (66)	45	9	20	21	5	24
Tarn (81)	4	3	75	2	1	50
Tarn-et-Garonne (82)	6	2	33	3	2	67
<b>Pays de la Loire</b>	<b>61</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>53</b>	<b>17</b>	<b>32</b>
Loire-Atlantique (44)	11	4	36	16	4	25
Maine-et-Loire (49)	7	3	43	6	2	33
Mayenne (53)	3	2	67	2	2	100
Sarthe (72)	2	1	50	4	2	50
Vendée (85)	38	11	29	25	7	28
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>271</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>287</b>	<b>61</b>	<b>21</b>
Alpes-de-Haute-Provence (04)	3	1	33	11	1	9
Hautes-Alpes (05)	5	1	20	15	9	60
Alpes-Maritimes (06)	56	13	23	63	17	27
Bouches-du-Rhône (13)	86	11	13	80	10	12
Var (83)	93	16	17	87	16	18
Vaucluse (84)	28	3	11	31	8	26
<b>Ensemble de l'outre-mer*</b>	<b>58</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>57</b>	<b>14</b>	<b>25</b>
Guadeloupe (971)	12	3	25	24	2	8
Martinique (972)	15	4	27	11	2	18
Guyane (973)	6	4	67	4	1	25
La Réunion (974)	11	3	27	8	3	37
Mayotte (976)	8	2	25	8	5	62
Reste de l'outre-mer**	6	6	100	2	1	50
<b>Total</b>	<b>1 336</b>	<b>361</b>	<b>27</b>	<b>1 244</b>	<b>350</b>	<b>28</b>

\* La remontée et la consolidation des données pour l'outre-mer est plus complexe qu'en Hexagone, certaines données peuvent être manquantes.

\*\* Il n'y a pas ou très peu de données remontées pour les passages aux urgences pour le reste de l'outre-mer.

### Focus sur les noyades suivies de décès concernant les personnes migrantes

Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2024, 28 noyades suivies de décès concernant une personne migrante ont été remontées concernant deux départements : 25 pour le Pas-de-Calais et 3 pour Mayotte. Ces données sont très vraisemblablement sous-estimées.

Pour le Pas-de-Calais, 12 décès ont été comptabilisées pour la journée du 3 septembre et 8 pour celle du 15 septembre (cf. pics de noyades en septembre dans la Figure 1).

## Noyades suivies de décès selon l'âge et le lieu de la noyade en 2023 et 2024

Le nombre de noyades suivies de décès varie selon le lieu de noyade. Quelle que soit l'année, les décès par noyade en cours d'eau/plan d'eau ont concerné tous les âges, représentant globalement environ la moitié des décès chez les mineurs comme chez les adultes. Pour les autres lieux, les décès par noyade ont davantage lieu en piscine privée familiale pour les mineurs (30 % des décès) et en mer pour les adultes (environ la moitié des décès chez les adultes).

**Tableau 4. Nombre de noyades suivies de décès par lieu de noyade et par âge\* (N=711), France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre pour les années 2023 et 2024, Snosan**

Lieu de noyade	2023			2024		
	0-17 ans	18 ans et plus	Tous âges	0-17 ans	18 ans et plus	Tous âges
	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)
Piscine privée familiale	10 (32)	43 (13)	53 (15)	11 (30)	41 (13)	52 (15)
Autres piscines**	1 (3)	0 (0)	1 (0)	1 (3)	0 (0)	1 (0)
Cours d'eau	9 (29)	78 (24)	87 (24)	9 (24)	81 (26)	90 (26)
Plan d'eau	4 (13)	47 (14)	51 (14)	10 (27)	46 (15)	56 (16)
Mer	3 (10)	159 (48)	162 (45)	4 (11)	141 (45)	145 (41)
Autres lieux***	4 (13)	3 (1)	7 (2)	2 (5)	4 (1)	6 (2)
Total	31 (100)	330 (100)	361 (100)	37 (100)	313 (100)	350 (100)

\* Le détail par âge n'est pas disponible pour les décès des personnes majeures.

\*\* Piscines publiques ou privées payantes (ex : municipale, base de loisirs, parc d'attractions), piscines privées à usage collectif (ex : hôtel, résidence, camping, club de vacances)

\*\*\* Base de loisirs, bassin, carrière, puits, etc.

En 2024, les lieux des noyades suivies de décès ont été :

- Piscines :
  - Piscine privée : n=52 ;
  - Autre piscine publique ou privée : n=1
- Cours d'eau :
  - Cours d'eau, rivière, ruisseau : n=52 ;
  - Fleuve : n=26 ;
  - Canal : n=10 ;
  - Ecluse : n=2
- Plan d'eau :
  - Etang, lac, mare, plan d'eau : n=53 ;
  - Barrage : n=3

- Mer :
  - Plage : n=88 ;
  - Large : n=24 ;
  - Côte : n=22 ;
  - Port maritime, jetée : n=11
- Autres lieux :
  - Base de loisirs : n=5 ;
  - Bassin : n=1

## Noyades suivies de décès par lieu de la noyade et regroupement de régions en 2024

En 2024 pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, la répartition des lieux de noyades suivies de décès a été différente selon les régions. À la différence des régions côtières du sud-ouest, la moitié ou plus des noyades suivies de décès est survenue en mer dans les régions côtières du sud-est, du nord-ouest et en outre-mer. En Hexagone, la proportion de noyades suivies de décès en cours d'eau et plan d'eau varie entre 22 et 83 % selon les régions ; elle est particulièrement importante dans les régions de l'intérieur qui ne disposent pas de façade maritime.

**Tableau 5. Nombre de noyades suivies de décès par lieu de noyade et par regroupement de régions (N=350), France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre pour l'année 2024, Snosan**

Lieu de noyade	Côte sud-est (PACA, Occitanie, Corse)		Côte sud-ouest (Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire)		Côte nord-ouest (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France)		Intérieur (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté)		Outre-mer	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Piscine	22	21	17	25	2	3	11	13	1	7
Cours et plan d'eau	23	22	26	38	25	31	70	83	2	14
Mer	60	57	24	35	50	63	0	0	11	79
Autres lieux*	0	0	1	2	2	3	3	4	0	0
Total	105	100	68	100	79	100	84	100	14	100

\* Bassin, carrière, puits, etc.

## Noyades suivies de décès par activité et par circonstance recensées lors de la noyade en 2024

Sur la période considérée en 2024, pour 28 des 350 noyades suivies de décès, une activité hors baignade a été rapportée :

- Chute ou chavirage d'un bateau (à voile ou à moteur) : n=11 ;
- Canoë, kayak, planche à voile, rafting, : n=8 ;
- Apnée : n=4 ;
- Pêche à terre : n=2 ;
- Canyoning : n=1 ;
- Spa : n=1 ;
- Seabob (véhicule sous-marin électrique qui permet de se laisser tracter dans l'eau) : n=1

Des baïnes, marées ou courants ont été mentionnés comme circonstances dans trois noyades suivies de décès ce qui très vraisemblablement sous-estimé. Dans l'enquête NOYADES 2021, les baïnes, marées et courants avaient été associés à 10 % des décès (n=41)<sup>4</sup>. Ces situations ont concerné plus particulièrement les 13-19 ans (25 % de noyades associées à cette circonstance pour cette classe d'âge) et 25-44 ans (18 % des noyades). Le respect des consignes de sécurité et des interdictions de baignade le cas échéant est essentiel pour éviter ces noyades.

## Données et méthodologie

Les données de surveillance épidémiologique des noyades de Santé publique France et du Snosan contribuent aux politiques de diminution des accidents de noyade. Nous avons ainsi participé à l'élaboration de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2025 portant sur l'organisation de la surveillance des baignades publiques gratuites, aménagées et autorisées dans le département du Var publié par le Service départemental Jeunesse, Engagement et Sports du Var de la préfecture du Var.

Dans ce dispositif, sont comptabilisées les noyades prises en charge par une structure d'urgence (à l'exclusion des noyades intentionnelles lorsque l'information est connue) et les noyades suivies de décès uniquement sur le lieu de noyade (du fait de l'absence d'information sur le devenir de la prise en charge après l'admission aux urgences).

Les données concernant les noyades non suivies de décès proviennent du réseau de surveillance Oscour® (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) coordonné par Santé publique France. Actuellement, plus de 700 structures d'urgence participent au réseau Oscour® (21 millions de passages annuels, soit près de 59 000 passages par jour en moyenne) couvrant ainsi 97 % des passages aux urgences en France. On compte au moins un service d'urgence contribuant au réseau Oscour® dans tous les départements.

Les données concernant les noyades suivies de décès sur le lieu de noyade sont collectées par le Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques à partir des remontées des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross), des bulletins de la Cellule ministérielle de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA), et d'une veille presse.

Les données de 2024 ont été comparées à celles de 2023. Ces données ne sont pas comparables à celles des enquêtes NOYADES triennales que menait Santé publique France. Ces deux dispositifs diffèrent en termes méthodologiques et de sources de données utilisées.

## Conseils de prévention

### À tous les âges

La baignade comporte des risques, des gestes simples peuvent être adoptés pour se baigner en toute sécurité.

### Pour les enfants

- Avant et pendant la baignade, surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants
  - Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants quand ils jouent au bord de l'eau
  - Se baigner avec les jeunes enfants lorsqu'ils sont dans l'eau
  - Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade

---

<sup>4</sup> Voir le rapport : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade/articles/enquete-noyades-2021>

- Tout au long de l'année, apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et familiariser les enfants au milieu aquatique dès le plus jeune âge
  - Bébé nageur (jusqu'à 3 ans)
  - Aisance aquatique (de 4 à 6 ans)
  - Apprentissage de la nage (à partir de 6 ans)

## Pour les adultes

- Avant et pendant la baignade
  - Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade
  - Privilégier les zones de baignades surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels
  - Se renseigner sur les conditions météorologiques
  - Reporter sa baignade en cas de trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons...)
  - Éviter toute consommation d'alcool avant de se baigner
  - Prévenir un proche avant de se baigner
  - Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant sa tête, sa nuque et son ventre pour éviter les chocs thermiques particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante
- Tout au long de l'année
  - Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager

## Remerciements

Nous remercions l'ensemble des services contribuant à cette surveillance.

La transmission des données est assurée par les services de secours organisés intervenant auprès des noyés notamment :

- Les structures d'urgence des établissements de santé adhérent au réseau Oscour® ;
- Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), le Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM), le Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), les Services territoriaux d'incendie et de secours (Stis), les Services d'incendie et de secours (SIS) ;
- La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross).

## Pour en savoir plus

- Page sur les noyades sur le site de Santé publique France  
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade/>
- Site du Snosan  
<https://www.snosan.fr>

## Auteurs / Rédaction

Aymeric Ung, Laurence Guldner (Santé publique France)

Christophe Lino (Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques – Snosan)

**Pour nous citer :** Bulletin. Bilan de la surveillance épidémiologique des noyades durant l'été 2024. Période du 1er juin au 30 septembre 2024. Édition nationale. Saint-Maurice : Santé publique France, 11 p., 2025.

**Directrice de publication :** Caroline Semaille **Date de publication :** 22 mai 2025

**Contacts :** [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr) (Santé publique France) / [celia.delfault@envsn.sports.gouv.fr](mailto:celia.delfault@envsn.sports.gouv.fr) (Snosan)